

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3392

commune (s) : Saint Fons

objet : **Cession, à l'Epareca, des divers lots de copropriété du centre commercial situé 46, rue Emile Zola**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la restructuration du centre commercial de l'Arsenal à Saint Fons dont la SERL assure la mise en œuvre pour le compte de l'Epareca, la Communauté urbaine, propriétaire de divers lots de la copropriété, doit céder ces lots à l'Epareca.

Il s'agit des lots n° 13, 16, 24, 25 et 32 situés sur une parcelle cadastrée n° 87, section AD, d'une superficie de 2 156 mètres carrés.

La description de ces lots est la suivante :

- lot n° 13, soit au rez-de-chaussée, un local d'une superficie de 33 mètres carrés environ et les 334/10 000 des parties communes générales de l'immeuble,
- lot n° 16, soit au 1er étage, un local professionnel et les 957/10 000 des parties communes générales de l'immeuble,
- lot n° 24, soit au 2° étage, un local à usage commercial composé d'une pièce de 16,38 mètres carrés et les 165/10 000 des parties communes générales de l'immeuble,
- lot n° 25, soit au 2° étage, un local à usage professionnel de 40,23 mètres carrés et les 432/10 000 des parties communes générales de l'immeuble,
- lot n° 32, soit au sous-sol, un local à usage de cave et réserve d'une superficie de 32 mètres carrés environ.

Cette cession se ferait au prix de 98 000 €, conformément à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à l'Epareca, des divers lots de copropriété du centre commercial de l'Arsenal situé 46, rue Emile Zola à Saint Fons.

2° - Autorise monsieur le président à signer les différents actes à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2005 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 98 000 € en recettes - compte 775 100 - fonction 820 - opération 0057,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 97 833,38 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 820 - et en recettes - compte 211 800 - fonction 820 - opération 0057,

- plus-value 166,62 € en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes - compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,